

<p><b>D 22-122</b></p> <p><b>SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de modifier la grille des emplois pour permettre les avancements de grade décidés ci-avant.

Cette proposition de modification du tableau des effectifs a été approuvée par les membres du comité technique, à l'unanimité, lors de la réunion du 27 octobre 2022.

Propositions :

Suppressions de postes	Créations de postes
A compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	
1 poste : adjoint technique	
4 Postes : adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5 postes : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste : technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste : technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver les suppressions et créations de grades suivants :

Suppressions de postes	Créations de postes
A compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	
1 poste : adjoint technique	
4 Postes : adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5 postes : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste : technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste : technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

